

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Toulouse - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Toulouse - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	3	129	11	12	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives :

-les exigences préalables à l'entrée en formation (hors TEP) :

*Avoir 18 ans

* Etre titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue

* Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation, en utilisant le modèle en annexe IV-BIS sur http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_bpjeps_aan_4uc_180621.pdf;

* Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.

*Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Il est procédé à la vérification de ce niveau au moyen de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum

<https://www.creps-toulouse.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/02/Attestation-400-m.pdf>

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La formation au BPJEPS activités aquatiques et de la natation se déroulera de septembre 2023 à mai 2024.

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise.

Le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux sont les suivantes :

- Résultats académiques (notes français et notes EPS)
- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (méthode de travail, capacité à l'oral et expression écrite)
- Savoir-être (autonomie, capacité d'organisation, capacité à s'investir et implication)
- Motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet (maîtrise des exigences de la formation, cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation, connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance)
- Engagement, activités et centre d'intérêt, réalisation péri et extra scolaires (pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation, engagement citoyen et associatif).

Les documents complémentaires (facultatifs) déposés par le candidat ont permis d'apprécier sa motivation, la cohérence de son projet, son

expérience et son engagement dans le métier visé.

Les candidats ont été informés de ces modalités via la plateforme Parcoursup.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les principaux enseignements de la session et les conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte

des attendus et des objectifs de la formation :

- Il est conseillé aux candidats de veiller à optimiser leur pratique en EPS durant l'année de terminale.

- Il est recommandé aux candidats de valoriser leur projet de formation, leurs expériences d'encadrement en lien avec le diplôme et le métier et

leur motivation et projet professionnel dans la "fiche avenir". Pour cela, il est vivement préconisé aux candidats de se renseigner sur les attendus

du métier visé et les contenus de la formation envisagée.

- Il leur est conseillé de déposer dans la rubrique "documents" d'éventuel(s) diplôme(s) obtenu(s) dans le champ de l'encadrement sportif,

d'éventuelles attestations d'expérience d'encadrement et de niveau de pratique.

De plus, il leur est conseillé de se rapprocher des organismes de formation proposant des préformations au diplôme visé.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Capacité d'expression écrite et orale	Notes de français	Notes obtenues au bac de français	Complémentaire
	Pratique physique	Notes d'EPS	Bulletins de 1ère et terminale /Note obtenue au Bac /Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Qualités rédactionnelles	Fiche Avenir, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier PARCOURSUP	Complémentaire
	Capacités à l'oral	Capacités à s'exprimer clairement, utiliser un vocabulaire varié et précis, argumenter ses réponses, construire ses réponses et répondre aux questions posées	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite	Capacité à respecter la syntaxe, à argumenter un projet de formation	Projet de formation motivé	Complémentaire

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Capacité à structurer son propos écrit et oral	Fiche Avenir/Appréciation des professeurs sur le ou les derniers bulletins/entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Essentiel
	Capacité à s'investir, implication	Présentation des différentes motivations qui l'amènent à suivre cette formation.	Fiche Avenir, projet de formation motivé, entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Recherche de structures de stage, connaissance du secteur d'emploi, métier et missions de l'éducateur sportif.	Projet de formation motivé, entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Très important
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Recherche de structures de stage, connaissance du secteur d'emploi, métier et missions de l'éducateur sportif. Connaissance du dispositif de formation.	Entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et /ou d'animation	Expériences vécues en lien avec le métier	Rubrique activités et centres d'intérêts, entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement citoyen et/ou associatif	Fiche Avenir, projet de formation motivé, rubrique activités et centres d'intérêts, entretien de sélection, curriculum vitae et lettre de motivation du dossier administratif du CREPS.	Complémentaire

Signature :

Muriel ROTH,

Directeur de l'établissement CREPS de Toulouse